

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE**

**Date de convocation : 2 décembre 2022**

**Date d'affichage : 1<sup>er</sup> décembre 2022**

**Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_23\_/ votants /\_29\_/**

### **L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE HUIT DÉCEMBRE**

**Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNEZ, É. BIANAY-BALCOT, J. QUEIJO, M. GRIMONT, S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LEGOFF, V. MOREAU, S. SABLICHT, S. QUINTYN, V. BAYOUT, C. CONTAMIN.**

<b>Absents représentés :</b>	<b>P. ROUYER</b>	<b>procuration à</b>	<b>É. GRILLON</b>
	<b>C. TIPHINEAUD</b>		<b>L. FORICHON</b>
	<b>P. QUÉRO</b>		<b>C. QUÉRO</b>
	<b>M. ALOUI</b>		<b>P. DOUWES</b>
	<b>D. ASSO</b>		<b>C. BEUDIN</b>
	<b>M. SEMADENI</b>		<b>V. BAYOUT</b>

**Secrétaire de séance : Catherine BEUDIN** est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

---

### **OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE DES AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM) D'ABLON-SUR-SEINE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21,

**VU** la délibération 2018-05-013 en date du 20/09/2018 portant sur l'approbation de la charte des agents territoriaux des écoles maternelles,

**VU** les concertations menées avec les agents des écoles et les Directrices des écoles maternelles,

**VU** l'avis de la Commission Services à la Population en date du 5 décembre 2022,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'accompagner les agents territoriaux des écoles dans leurs missions d'intérêt général aux services du bon fonctionnement des écoles d'Ablon-sur-Seine,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de clarifier le rôle et les missions de chaque acteur des écoles d'Ablon-sur-Seine et de partager ces informations avec la communauté éducative,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire évoluer la charte au vu des propositions faites par les agents,

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2022

Application agréée E-legalite.com

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Catherine BEUDIN,**

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la mise à jour de la Charte des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) d'Ablon-sur-Seine.

**PRÉCISE** que cette charte a vocation à évoluer pour s'adapter au contexte éducatif et que chaque année, l'éventuelle mise à jour sera actée entre la Ville et le représentant habilité de l'Éducation Nationale, après concertation avec les Directeurs/Directrices d'école et le personnel concerné.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Charte des agents travaillant dans les écoles telle qu'annexée à la présente délibération avec le représentant de l'Éducation Nationale habilité.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 16 décembre 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*

*Certification exécutoire le*

*Date d'affichage le*

*Conseil municipal du 8 décembre 2022*

Éric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2022

Application agréée E-legalite.com